



Le 29 mai 2003

Madame Anne-Lyne Boutin
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Projet de régularisation des crues du bassin versant du lac Kénogami
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
575, rue Saint-Amable
2^e étage, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Réponses aux questions sur le mercure posées par la commission par lettre
le 21 mai 2003

Madame,

Vous trouverez ci-joint les réponses aux questions sur le mercure posées par la commission dans sa lettre datée de 21 mai 2003. Ces réponses ont été formulées avec la collaboration de la Direction des politiques du secteur municipal et la Direction du suivi de l'état de l'environnement du ministère de l'Environnement.

1. Quels sont les critères de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) quant à la présence de mercure dans l'eau potable ?

La valeur guide fixée pour le mercure dans l'eau potable par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) est de 0,001mg /l (mercure total) (Référence : WHO 1996; volume 2).

2. Y a-t-il une norme au Québec et au Canada sur les teneurs en mercure dans l'eau potable ? Veuillez préciser.

Le Comité fédéral-provincial-territorial sur l'eau potable de Santé Canada recommande la valeur de 0,001 mg/l en mercure total. Cette recommandation est basée sur une évaluation critique de l'information disponible concernant l'exposition, les effets sur la santé, les méthodes analytiques et la technologie de traitement pour ce contaminant. (Réf. : Site Web: www.hc-sc.gc.ca/hecs-sesc/eau/rqep.htm).

...2



Au niveau provincial, le Règlement sur la qualité de l'eau potable norme la concentration en mercure total maximal dans l'eau potable à 0,001 mg/l.

3. Quelles sont les concentrations actuelles de mercure dans l'eau du lac Kénogami ? Indiquer le seuil de détection.

Le Ministère ne dispose pas de mesure sur la concentration du mercure dans l'eau au lac Kénogami. Cependant, des analyses ont été effectuées en 1999 dans l'eau de la rivière Chicoutimi à 3 km en aval du barrage du Portage des roches. Les teneurs en mercure dans l'eau variaient de 1,8 à 19,8 mg/l. La moyenne étant de 5,4 mg/l (0,0000054 mg/l) pour quatre campagnes d'échantillonnage (juillet, août, octobre, novembre 1999). La concentration en mercure mesurée dans les eaux de la rivière est donc nettement inférieure à la norme du Règlement sur la qualité de l'eau potable.



Yves Rochon
Porte-parole du ministère de l'Environnement

p-j.